

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **44 (1926)**

Heft 243

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Giller, cordonnier, de et à Vuadens, comme secrétaire, en remplacement de Jules Moret et Fernand Gremaud, dont les signatures sont éteintes et qui ne font plus partie du comité. La société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et du secrétaire.

14 octobre. Dans son assemblée générale du 9 avril 1926, la Société de laiterie ou de fromagerie des Monts de Riaz, ayant son siège aux Monts de Riaz (F. o. s. du c. du 21 juin 1918, n° 144, page 1006), a constitué son comité qui est actuellement composé de Léon Gremaud, agriculteur, de Riaz, y domicilié, président; Cyrille Buchs, agriculteur, de Bulle et Bellegarde, domicilié aux Monts de Riaz, membre, et Gustave Buchs, agriculteur, originaire de Marsens et Bellegarde, domicilié aux Monts de Marsens, secrétaire. La société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et du secrétaire. Eugène Magnin, président, et Joseph Buchs, secrétaire, dont les signatures sont éteintes, ne font plus partie du comité.

14 octobre. Dans son assemblée générale du 5 avril 1925, la Société de tir de la paroisse de Sâles, association ayant son siège à Sâles (Gruyère) (F. o. s. du c. du 18 octobre 1918, n° 24, page 164), a renouvelé son comité et a nommé Alphonse Savary, agriculteur, de et à Sâles, président, et Romain Michel, facteur, de et à Maulles, secrétaire-caissier. Emile Savary, président, et Albert Pasquier, secrétaire, dont les signatures sont éteintes, ne font plus partie du comité. La société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du président et du secrétaire.

14 octobre. Dans son assemblée générale du 26 janvier 1926, la Société de laiterie de Malessert, à Malessert, commune de Sorens (F. o. s. du c. du 16 mars 1920, n° 68, page 487), a renouvelé son comité qui est actuellement composé de Philémon Ayer, agriculteur, président; Elie Romanens, agriculteur, vice-président; Séraphin Romanens, agriculteur; Edouard Vilozz, agriculteur, membres, et Félix Romanens, agriculteur, secrétaire; tous de et à Sorens. Le président et le secrétaire engagent la société vis-à-vis des tiers par leur signature collective. Alexandre Romanens, président, Alphonse Bays, secrétaire, dont les signatures sont éteintes, Louis Ayer, Auguste Romanens, Olivier Romanens, membres, ne font plus partie du comité.

15 octobre. Dans son assemblée générale du 13 mars 1926, la Société coopérative de consommation de Broc, société coopérative ayant son siège à Broc (F. o. s. du c. du 24 avril 1924, n° 95, page 682), a renouvelé son conseil d'administration qui est actuellement composé de Henri Ecoffey, instituteur, de Villars s. Mont, à Broc, président; Jean Miller, confiseur, de St-Martin, à Broc, vice-président; Louis Ducrest, contre-maitre, de Charbonne, à Broc, secrétaire; Fritz Kyscr, employé, d'Affoltern, à Broc; Robert Pasquier, employé, de Maulles, à Broc; Jules Giller, employé, de Vuadens, à Broc; Paul Oberon, employé, de Berens, à Broc; Eugène Mossu, chocolatier, de et à Broc; tous membres. La société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective à deux des membres de la commission administrative et du gérant et qui se compose du président, du vice-président et du secrétaire ci-haut désignés et du gérant Ernest Bolliger, de Schmiedrued, à Broc. Les signatures conférées à Edouard Strub, Samuel Zurlinden, Emile Romanens, Alfred Sudan, Paul Marimold, tous à Broc, membres sortant de charge, et Robert Bertheud, gérant démissionnaire, sont éteintes.

Bureau Tafers (Bezirk Sene)

Autogarage. — 14. Oktober. Inhaber der Firma Fritz Bill, in Flamatt. Ist Fritz Bill, Sohn des Friedrich, von Moosedorf, in Flamatt. Autogarage.

St. Gallen — St-Gall — San Gallo

Kommission. — 1926. 14. Oktober. Die Kollektivgesellschaft Theodor Wegelin & Sohn, in St. Gallen C. (S. H. A. B. Nr. 210 vom 8. September 1924), meldet die Verlegung ihres Geschäftslokales von Poststrasse 8 nach Bahnhofstrasse 11.

Mechanische Werkstätte, Apparatebau, technische Neuheiten, Patentverwertung usw. — 14. Oktober. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma Gebr. Blöchlinger, mechanische Werkstätte, Apparatebau, Fabrikation und Vertrieb technischer Neuheiten, Ankauf und Verwertung von Patenten, Uebnahme von Vertretungen (S. H. A. B. Nr. 19 vom 26. Januar 1925, Seite 136), in Rapperswil, ist infolge Verlegung des Geschäftssitzes nach Uerikon-Stäfa (Zürich) im Handelsregister des Kantons St. Gallen gestrichen worden.

Aargau — Argovie — Argovia

Elektrotechnische Artikel. — 1926. 15. Oktober. Die Firma Jakob Rastorfer, in Dottikon (S. H. A. B. 1922, Seite 206), ist infolge Geschäftsaufgabe erloschen.

15. Oktober. Aktiengesellschaft der Spinnereien von Heinrich Kunz (Société Anonyme des Filatures de Henry Kunz), in Windisch (S. H. A. B. 1926, Seite 1251). Der bisherige Direktor Carl Wilhelma Breimaier, von und in Windisch, wurde als neues Mitglied des Verwaltungsrates gewählt. Derselbe führt künftig als Delegierter des Verwaltungsrates die volle Einzelunterschrift. Dessen Kollektivunterschrift ist damit erloschen.

15. Oktober. Die Seifenfabrik Lenzburg A. G., in Lenzburg (S. H. A. B. 1925, Seite 1809), bat in ihrer Generalversammlung vom 29. September 1926 einige Bestimmungen ihrer Statuten abgeändert. Mit Bezug auf die publizierten Tatsachen sind dabei jedoch keine Änderungen eingetreten.

Tessin — Tessin — Ticino

Ufficio di Lugano

Rappresentanze. — 1926. 15. ottobre. Titolare della ditta Giorgio Unterricker, in Lugano, è Giorgio Unterricker, da Gadmen (Berna), domiciliato a Lugano. Agente generale della «Confidentia» società anonima svizzera in Berna, istituto d'informazioni, incasso e contenzioso. Rappresentanze in genere.

Distretto di Mendrisio

Commissioni e rappresentanze. — 14. ottobre. La ditta Emilio Anastasi, commissioni e rappresentanze, in Mendrisio (F. u. s. di c. n° 279 del 28 novembre 1917, pag. 1871), è cancellata ad istanza del titolare per cessazione del commercio.

Lattoniere idranlico; oggetti casalinghi. — 14. ottobre. La ditta Angelo Mantegazza, lattoniere idraulico e vendita di oggetti casalinghi, in Mendrisio (F. n. s. di c. n° 185 del 20 luglio 1912, pag. 1331), è cancellata ad istanza dell'erede per decesso del titolare.

Waadt — Vaud — Vand

Bureau de Grandson

Café; fabrication de gentiane. — 1926. 15. octobre. Le chef de la maison Pierre Rasario, à Bullo, est Pierre, fils de Angelo Rasario, de Cambiasca (Italie), domicilié à Bulle. Café et spécialiste en fabrication de gentiane.

Bureau de Lausanne

Société immobilière. — 14. octobre. Aux termes d'un acte reçu par le notaire Joseph Redard, à Lausanne, le 12 octobre 1926, il a été constitué une société anonyme sous la dénomination de Yvette Montriond S. A., dont le siège est à Lausanne. Les statuts portent la date du 12 octobre 1926. La durée de la société est illimitée. Elle a pour objets: a) l'achat, de Madame Louise Cornamusaz-Jaunin, à Payerne, et pour le prix de nonante mille francs, de l'immeuble que celle-ci possède à Lausanne, Avenue Dapples n° 12, dénommée Villa Yvette; b) l'exploitation et, cas échéant, la vente de ce bâtiment; c) l'achat, la construction, l'exploitation ou la vente de tous autres immeubles; d) et enfin toutes opérations financières nécessaires à la réalisation des buts sociaux. Le capital social est de vingt mille francs (fr. 20,000), divisé en quarante actions nominatives de cinq cents francs chacune. Les publications de la société ont lieu dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud. La société est administrée par un conseil d'administration d'un à trois membres. Elle est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur si le conseil ne comprend qu'un membre ou par les signatures conjointes de deux des administrateurs si le conseil est composé de plusieurs membres. Pour la première période triennale, un seul administrateur a été nommé en la personne de Louis Cottier, de Rougemont, rentier, à Genève. Bureaux de la société: à Lausanne, étude des notaires Menétréy et Redard, Terreaux 2.

Bureau de Payerne

15. octobre. Les raisons suivantes sont radiées d'office ensuite de départ des titulaires:

1. Auberge. — Adrien Renevey, exploitation de l'Auberge de Granges, à Granges (F. o. s. du c. du 3 septembre 1923, page 1697).

2. Boucherie. — Ernest Mory, boucherie, à Payerne (F. o. s. du c. du 14 septembre 1921, page 1804).

Bureau de Vevey

Hôtel-pension. — 15. octobre. Le chef de la maison Wilhelm Müller, à Territet, commune des Planches-Montreux, est Wilhelm, fils de Wilhelm Müller, du Niederwil (Soleure), domicilié à Territet. Exploitation de l'Hôtel-Pension «Les Terrasses».

Gené — Genève — Ginevra

Installations électriques. — 1926. 14. octobre. Les locaux de la maison Deluche et Fornasari, entreprise d'installations électriques, à Plainpalais (F. o. s. du c. du 20 septembre 1923, page 1793), sont transférés: 1, Rue de l'Ecole de Médecine.

14. octobre. Cercle des Agriculteurs du Canton de Genève, société coopérative ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 16 mai 1924, page 831). Charles-Henri Oederlin, de Plainpalais, à Genève, a été nommé secrétaire-gérant, avec signature conformément aux statuts, en remplacement de François Ador, lequel est radié et ses pouvoirs éteints.

14. octobre. Société de la Laiterie de Choulex, société coopérative ayant son siège à Choulex (F. o. s. du c. du 19 janvier 1922, page 113). Le comité ayant été renouvelé est actuellement composé de: Jules Gaillard, président, de Choulex; Léon Floquet, vice-président, de Choulex; Joseph Gnilland, de Choulex; Abraham Künzi, de Kandergrund (Berne); Albert Gaillard, de Choulex, et Joseph Héritier, de nationalité française, tous agriculteurs et domiciliés à Choulex. Le président et le vice-président signent collectivement. Les anciens membres du comité: Edouard Jailet, président; Auguste Gaillard, vice-président; François Lambert, Pierre Baudet, Eugène Tromchet et François Ceuer sont radiés et les pouvoirs des deux premiers sont éteints.

Elaboration de statuts pour société anonymes, etc. — 14. octobre. Ira, société anonyme, à Genève (F. o. s. du c. du 3 mars 1925, page 354). Les locaux sont transférés: 30, Rue du Rhône.

Entreprise du bâtiment, etc. — 14. octobre. Le chef de la maison Jean Spring, à Sécheron (Petit-Saconnex), est Jean Spring, du Petit-Saconnex, domicilié à Genève. La maison a repris l'actif et le passif de «Spring frères» (F. o. s. du c. du 26 janvier 1906, page 134). Entreprise générale du bâtiment et fabrique de chalets suisses. Avenue Blanc.

14. octobre. Suivant procès-verbal authentique dressé par M^e Adrien Jeandin, notaire, à Genève, le 6 octobre 1926, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme des Immeubles de la Place des Eaux-Vives, dont le siège est aux Eaux-Vives (F. o. s. du c. du 27 mai 1919, page 913), a modifié ses statuts sur divers points non soumis à publication et a décidé que le conseil d'administration serait composé d'un à cinq membres. Les administrateurs Frantz Degrange et Xavier Oberlé, décédé, ainsi que Georges Vigny et Paul Vaudaux, démissionnaires, sont radiés et leurs pouvoirs sont éteints. La même assemblée a élu en leur remplacement, comme administrateur unique: Jean Degrange, régisseur, de Carouge, à Genève.

Participations financières. — 14. octobre. Aux termes d'acte reçu par M^e Louis Lacroix, notaire, à Genève, le 1^{er} octobre 1926, il a été constitué, sous la dénomination de Hold S. A. Société Financière, une société anonyme ayant pour objet l'administration de participations financières à toutes entreprises établies hors du canton de Genève, dans le sens d'une compagnie Holding. Ses statuts portent la date du 1^{er} octobre 1926. Son siège est à Genève. La durée de la société est indéterminée. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (fr. 500,000), divisé en 500 actions, au porteur, de fr. 1000 chacune. L'organe de publicité de la société est la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un administrateur au moins et de cinq au plus. Le conseil d'administration désigne les personnes qui peuvent engager la société. Le premier conseil d'administration est composé de Marcel Mermillod, fondé de pouvoirs de banque, de Bardonnex, à Plainpalais, lequel engage la société par sa signature. Siège social: au siège de la «Société de l'Immeuble 2 Rue Abauzit», soit 2, Rue Abauzit.

Participations financières. — 14. octobre. Aux termes d'acte reçu par M^e Louis Lacroix, notaire, à Genève, le 1^{er} octobre 1926, il a été constitué, sous la dénomination de Val S. A. Société Financière, une société anonyme ayant pour objet l'administration de participations financières à toutes entreprises établies hors du canton de Genève, dans le sens d'une compagnie Holding. Ses statuts portent la date du 1^{er} octobre 1926. Son siège est à Genève. La durée de la société est indéterminée. Le capital social est fixé à la somme de deux cent cinquante mille francs (fr. 250,000), divisé en 250 actions, nominatives, de fr. 1000 chacune. L'organe de publicité de la société est la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un administrateur au moins et de cinq au plus. Le conseil désigne les personnes qui peuvent engager la société. Le premier conseil d'administration est composé de Marcel Mermillod, fondé de pouvoirs de banque, de Bardonnex, à Plainpalais, lequel engage la société par sa signature. Siège social: au siège de la «Société de l'Immeuble 2 Rue Abauzit», soit 2, Rue Abauzit.

Société anonyme Pension Beau-Séjour, à Lausanne

Conformément à l'ordonnance fédérale du 20 février 1918, révisée le 20 septembre 1920, sur la communauté des créanciers dans les emprunts par obligations, les porteurs d'obligations, soit délégations, de l'emprunt hypothécaire, en second rang, de fr. 1,100,000, du 27 avril 1911, sont convoqués en assemblée générale pour le mardi 9 novembre, à 15 heures, dans la salle de la Bourse à Lausanne.

ORDRE DU JOUR:

1. Nomination du président de l'assemblée.
2. Rapport du conseil d'administration de la société débitrice et du gérant de la grosse.
3. Prorogation de l'échéance de l'emprunt de fr. 1,100,000 du 27 avril 1911, échu le 24 novembre 1926, jusqu'au 24 novembre 1936.
4. Elévation du taux d'intérêt à 5 % dès le 24 novembre 1931.

Les cartes d'admission à l'assemblée sont délivrées par le Comptoir d'Escompte de Genève, siège de Lausanne, 6, Rue du Lion d'Or, sur présentation des titres ou de récépissés de banque en tenant lieu. (V 138*)

Lausanne, le 8 octobre 1926.

Le gérant de la grosse: **Comptoir d'Escompte de Genève, Siège de Lausanne.**
Le conseil d'administration de la **Société anonyme Pension Beau-Séjour.**

Société anonyme Pension Beau-Séjour, à Lausanne

Conformément à l'ordonnance fédérale du 20 février 1918 sur la communauté des créanciers dans les emprunts par obligations, les porteurs d'obligations, soit délégations, de l'emprunt hypothécaire en premier rang de fr. 200,000 du 25 mars 1911, sont convoqués en assemblée générale pour le mardi 9 novembre 1926, à 16 heures, dans la salle de la Bourse à Lausanne.

ORDRE DU JOUR:

1. Nomination du président de l'assemblée.
2. Rapport du conseil d'administration de la débitrice et du gérant de la grosse.
3. Prorogation de l'échéance de l'emprunt du 25 mars 1911 jusqu'au 25 septembre 1931.

Les cartes d'admission à l'assemblée sont délivrées par le Comptoir d'Escompte de Genève, siège de Lausanne, 6, Rue du Lion d'Or, sur présentation des titres ou de récépissés de banque en tenant lieu. (V 139*)

Lausanne, le 8 octobre 1926.

Le gérant de la grosse: **Comptoir d'Escompte de Genève, Siège de Lausanne.**
Le conseil d'administration de la **Société anonyme Pension Beau-Séjour.**

Mitteilungen — Communications — Comunicazioni

Portugal — Zölle

(Siehe «Mittellungen und Dokumente» Nr. 78 vom 15. Oktober 1926.)

Das Schweizerische Generalkonsulat in Lissabon bestätigt, dass diejenigen Waren, die durch die Zollerhöhungen des Dekrets vom 27. September

1926 (siehe Nr. 76 vom 5. Oktober 1926) getroffen werden, noch zu den alten Zöllen zugelassen werden, falls ihre Verzollung vor dem 15. November nächsthin geschieht.

Portugal — Droits

(Voir «Communications et documents» n° 78 du 15 octobre 1926.)

Le Consulat général de Suisse à Lisbonne confirme que les marchandises frappées par les augmentations du décret du 27 septembre 1926 (voir n° 76 du 5 octobre 1926) seront encore admises aux droits antérieurs pourvu qu'elles soient dédouanées avant le 15 novembre prochain.

Espania — Zollerhöhung für Seide und Seidenwaren

Laut Telegramm der schweizerischen Gesandtschaft in Madrid ist durch ein im spanischen Amtsblatt vom 14. Oktober veröffentlichtes Gesetzesdekret ein Zuschlag von 5 % zu den Ansätzen der elften Zolltarifklasse (Seide und Seidenwaren) geschaffen worden (für die dritte Gruppe, Gewebe und Posamenterie, der genannten Tarifklasse besteht bereits ein Zuschlag von 20 % in Gestalt des durch Dekret vom 9. Juli 1926 festgesetzten Erhöhungskoeffizienten 1,20; siehe «Mittellungen und Dokumente» Nr. 57 vom 20. Juli).

Soweit die Zölle in spanischen Handelsverträgen gebunden sind, findet der Zuschlag auf Waren aus Ländern, die dafür die Meistbegünstigung besitzen, keine Anwendung. (Da für die meisten Garne und Gewebe aus Seide und Kunstseide vertragliche Zollbindungen bestehen und die Schweiz für alle Garne und Gewebe aus Seide und Kunstseide Anspruch auf die Meistbegünstigung hat, wird die neue Erhöhung, wie auch diejenige vom 9. Juli für Seidenwaren, die schweizerische Ausfuhr dieser Erzeugnisse nicht in erheblichem Masse treffen.)

Im Dekret ist das Datum und die Art der Anwendung des neuen Zuschlags nicht angegeben; laut den Erkundigungen der Gesandtschaft trat das Dekret am 15. Oktober in Kraft und findet ohne Ausnahme auch auf die unterwegs befindlichen Sendungen Anwendung.

Vom schweizerischen Geldmarkt

Offizieller Bankdiskonto und Privatsatz		Wechsel- (Gold-) Kurse	
Privatsatz im Vergleich zu (+ = über — = unter)		1 % über (+) bzw. unter (-) Parität	
Offiz.	Priv.	Frankr.	Engl.
15. X. 3 1/2 %	2 1/8 - 2 1/4 %	-851,2	-4,2
8. X. 3 1/2 %	2 1/8 - 2 1/4 %	-851,5	-4,0
1. X. 3 1/2 %	2 1/8 - 3 %	-855,7	-4,8
24. IX. 3 1/2 %	2 1/8 - 3 1/4 %	-857,0	-4,1
17. IX. 3 1/2 %	2 1/8 - 3 1/4 %	-854,5	-4,3
10. IX. 3 1/2 %	2 1/8 - 2 1/2 %	-852,0	-3,7

London Berlin New York
-4,625 -1,987 -2,000 -1,125
-4,50 -1,812 -2,25 -1,125
-4,125 -1,835 -2,000 -1,125
-4,375 -1,937 -2,125 -1,250
-4,500 -2,000 -2,250 -1,375
-4,500 -2,000 -2,250 -1,375

Lombard-Zinssatz: Basel, Genf, Zürich 4 1/2 - 5 1/2 % — Offiz. ober Lombard-Zinssatz der Schweiz, Nation bank 4 1/2 %.

Internationaler Postgiroverkehr — Service International des virements postaux

Uebersetzungskurse vom 18. Oktober an — Cours de réduction à partir du 18 octobre
Belgique fr. 14. 70; Dänemark Fr. 138. —; Freie Stadt Danzig Fr. 100. 10; Deutschland (Rentenmark) Fr. 123. 25; Italien fr. 21. 20; Luxemburg fr. 14. 70; Niederlande Fr. 207. 25; Oesterreich (per 100 Schilling) Fr. 73. 25; Schweden F. 138. 50; Ungarn (pro Million) Fr. 72. 70; Grande-Bretagne fr. 25. 20.

Anpassung an die Kursschwankungen ist vorbehalten. — L'adaptation aux fluctuations des cours est réservée.

Annoncen-Regie:

PUBLICITAS

Schweizerische Annoncen-Expediton A.-G.

Anzeigen — Annonces — Annunzi

Régie des annonces:

PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité

Aus der F.D. Anzeigensammlung

Ich litt jahrelang an Magenschmerzen

nach Kaffeegenuss, aber seit ich Virgo (Kaffeesurrogat-Moccamischung) gebrauche, kann ich mit Lust und Freude täglich mein „Kaffee“ trinken, ohne jemals wieder Schmerzen bekommen zu haben.

Frau Kleber in L. 158

VIRGO

Ladenpreise: VIRGO 1.50, SYKOS 0.50, NAGO, Oiten

URANUS

Hauptsitz: LAUSANNE

Beleuchtungs-Diffusoren

wissenschaftl. durchdacht, sparsam im Gebrauch, die besten zur Beleuchtung von Geschäftsräumen, Restaurants, Ladengeschäften, Schulhäusern, Spitälern usw.

Kein Lichtverlust! Keine Blendung!
Erhältlich bei führenden Installationsgeschäften oder bei

PEITPIERRE FILS & Co Nenenburg
Agentur West- und Südschweiz

USINE TARCOS S. A. St-Imier
Agentur deutsche Schweiz

Zu verkaufen

in einem Vorort von Bern eine

Fabrikantlage mit Wohnhaus

zu sehr vorteilhaften Bedingungen. Geleiseanschli., eigene Wasserversorgung, Zentralheizung, elektr. Kraft. Günstige Steuerverhältnisse. Auskunft erteilt: **Notar Witz**, Waisenhausplatz 12, Bern. -2887

Direkter Verkauf an Private

100 Stück Qualitätszigarren zu Fr. 26.— oder Fr. 42.—
Umtausch oder Rücknahme jederzeit — Zahlung nach Empfang
Ab Zigarrenfabrik Eichenberger & Co., Menziken (2412 A) Gegründet 1872 :2728

7% Anleihen des Deutschen Katisyndikats G. m. b. H., Berlin

Serie A, Schweizertranche von 1925

Ausgabe der definitiven Titel

Die definitiven Titel für die Schweizertranche von £ 1,600,000 sind erschienen und können gegen Rückgabe der schweizerischen Interimsscheine von Montag, den 18. Oktober 1926 an bei einer der Niederlassungen der Schweizerischen Kreditanstalt in Empfang genommen werden. (4985 Z) 2881

Zürich, den 16. Oktober 1926.

Schweizerische Kreditanstalt.

Couverts
GESODER SCHÖLL
POSTSTR. 3 ZÜRICH

Zu kaufen gesucht

Noch gut erhaltene

Adressiermaschine

System Adrema od. Elliott.
Gef. schriftliche Offerten unter Angabe des billigsten Preises an Postfach 2490, Basel 2. (4721 Q) 2899

Darlehen gesucht

Wer würde jungem, strebsamem Ehepaar gegen sichere monatliche Abzahlungen, gegen Sicherstellung sowie 10 % Zins, ein Darlehen von Fr. 1500 gewähren? 2301
Offerten unter Chiffre Le 3188 Sn an Publicitas Solothurn.

Für Fabrikanten!

Neu eingeführtes Versandgeschäft wünscht weitere Artikel event. en gros zu übernehmen. 2907
Offerten u. Chiffre R 459 K an Publicitas Kreuzlingen.

Ancienne et importante Maison de Vêtements pour hommes de la Suisse française cherche :2851

Commanditaire ou Associé

Ad. offres sous V. 14240 L. à Publicitas, Berne.

J. VÉRON, GRAUER & Co. GENÈVE-MARSEILLE

Groupages bi-hebdomadaires de

Marseille-transit sur la Suisse

Marseille

(1 et 3, rue du Chevalier Roze)

(30745 X) :1288

Genève

(rue du Mt.-Blanc)

Papierfabriken Landquart A.-G. in Landquart

Einladung

zur
ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre
auf Freitag den 29. Oktober 1926, vormittags 11½ Uhr
im Hotel Landquart in Landquart

TRAKTANDEN:

1. Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 31. Oktober 1925.
2. Geschäftsbericht.
3. Jahresrechnung und Bericht der Rechnungsrevisoren.
4. Beschlussfassung betreffend Verwendung des Gewinnes.
5. Wahl von zwei Rechnungsrevisoren und eines Suppleanten.

Eintrittskarten zur Generalversammlung können gegen Aufgabe der Nummern des Aktienbesitzes von unserer Geschäftsleitung in Landquart bezogen werden.
(P 1671 Ch.) 2754

Landquart, den 11. Oktober 1926.

Der Verwaltungsrat.

Aktiengesellschaft Stickereiwerke Arbon in St. Gallen

Einladung zur 15. ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre
auf **Donnerstag den 11. November 1926, vormittags 11 Uhr**
im Lokal der Gesellschaft in St. Gallen

TRAKTANDEN:

1. Bericht über das Geschäftsjahr 1925/26.
2. Vorlage und Abnahme von Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung pro 30. Juni 1926.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und die Direktion.
4. Beschlussfassung über die Liquidation.

Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung sowie der Bericht der Kontrollstelle liegen vom 2. November 1926 an zur Einsicht auf im Bureau der Gesellschaft in St. Gallen und beim Schweizerischen Bankverein in Basel, Zürich, St. Gallen und Genf, woselbst gegen Hinterlegung der Aktien oder gegen einen von diesen Stellen genügend erachteten Ausweis des Aktienbesitzes Eintrittskarten zur Generalversammlung bis spätestens am 9. November 1926 abends 5 Uhr bezogen werden können.
(4456 G) 2893

St. Gallen, den 14. Oktober 1926.

Der Verwaltungsrat.

Société des Carrières d'Hauterive à St-Blaise

Assemblée générale des actionnaires

le 30 octobre 1926, à 11 heures du matin
au siège provisoire à Berne, 10, place Bubenberg

ORDRE DU JOUR: 1. Rapport du conseil d'administration et des commissaires-vérificateurs sur les exercices 1923 à 1925. 2. Votations relatives. 3. Rapport du conseil d'administration sur un projet de réorganisation de la société par suppression du capital-actions actuel et création d'un nouveau capital-actions. 4. Votation sur les conclusions de ce rapport et éventuellement modification des articles 3 et 5 des statuts. ;2836

Messieurs les actionnaires sont avisés que le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des commissaires-vérificateurs sont à leur disposition dès le 23 octobre 1926 au bureau provisoire de la Société des Carrières, 10, place Bubenberg, à Berne, où ils devront déposer leurs titres jusqu'au 28 octobre s'ils désirent prendre part à cette assemblée.
Le conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la Société du Grand Hôtel de Territet convoque les actionnaires en assemblée générale ordinaire pour le lundi, 1^{er} novembre 1926, à 15 heures 15, au Grand Hôtel à Territet, avec l'ordre du jour suivant:

Lecture du rapport du conseil d'administration. Lecture du rapport des contrôleurs. Discussion et votation sur les conclusions de ces rapports. Nomination des contrôleurs. Propositions individuelles.

Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des contrôleurs seront à la disposition des actionnaires, au siège social, dès le 18 courant.

Les cartes d'admission à l'assemblée générale seront délivrées sur présentation des titres du 18 au 30 octobre 1926, à la succursale de Vevey du Comptoir d'Escompte de Genève. 2891 (26601 L)

Le conseil d'administration de la Société de l'Hôtel des Trois Couronnes, à Vevey, convoque les actionnaires de la société en assemblée générale ordinaire pour le samedi, 30 octobre 1926, à 15 heures 30, à l'Hôtel des Trois Couronnes, avec l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport du conseil d'administration. 2. Lecture du rapport des contrôleurs. 3. Discussion et votation sur les conclusions de ces rapports. Fixation du dividende. 4. Nomination des contrôleurs. 5. Propositions individuelles.

Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des contrôleurs seront à la disposition des actionnaires au siège social, à Vevey, dès le 18 octobre 1926.

Les cartes d'admission à l'assemblée générale seront délivrées sur indication des numéros des titres à la succursale de Vevey du Comptoir d'Escompte de Genève. du 18 au 29 octobre 1926. 2892 (26600 L)



Zu vermieten in unserm Bankgebäude

helle, schöne

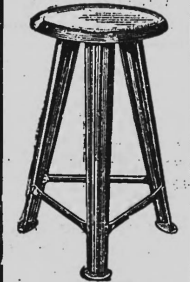
Bureau - Räume

16 m², 30 oder 60 m²
Günstige Bedingungen

Schweizerische Nationalbank, Aarau

Schemel

mit Holzstz und eisernem Untergestell für Fabriken u. Büro
Bequem! 2403
Praktisch! Solid!



C. Nievergelt & Co.
vorm. H. Corrodi-Hanhart.
Zürich
Obmannamts-gasse 15

Amerik. Buchführung lehrt gründlich durch Unterrichtsreihe. Erfolg garantiert. Verlangen Sie Gratisprospekt von H. Frisch, Bücherexperte, Zürich. B. 15

Banque Hypothécaire Suisse à Soleure

Sont sorties au tirage au sort pour être remboursées le 31 janvier 1927, les obligations suivantes de notre Banque, dont l'intérêt cesse de courir d:s cette dates

Emprunt de 1893, Série E, 4 %

N°	4027	4055	4059	4061	4086	4173	4178	4251	4266	4271	4290	4363	4339
N°	4434	4503	4504	4543	4553	4501	4604	4651	4657	4663	4700	4701	4703
N°	4745	4850	4857	4874	4899	4922	4937	4940	4947	4978	4981	4986	

Emprunt de 1894, Série F, 3 3/4 %

N°	5129	5142	5154	5216	5239	5283	5305	5314	5323	5339	5341	5385	5406
N°	5409	5430	5180	5538	5549	5571	5582	5624	5632	5691	5692	5693	535J
N°	5889	5891	5933	5916	5926	5940	5953	5975	5982				

Emprunt de 1896, Série G, 3 3/4 %

N°	6005	6047	6077	6127	6209	6232	6246	6398	6431	6451	6469	6482	6550
N°	6538	6539	6593	6607	6675	6679	6732	6745	6752	6768	6812	6826	6529
N°	6860	6863	6869	6883	6895	6902	6921	6976					

Emprunt de 1897, Série H, 3 3/4 %

N°	7022	7064	7083	7140	7164	7209	7307	7320	7331	7354	7359	7421	7422
N°	7459	7467	7488	7496	7522	7530	7553	7581	7623	7643	7652	7682	7705
N°	7717	7718	7736	7851	7885	7938							

Ces obligations, ainsi que les coupons d'intérêts de ces quatre emprunts, sont payables le 31 janvier 1927:

à Soleure: à la caisse de la Banque Hypothécaire Suisse;

à Bâle: à la Banque Commerciale de Bâle;

chez MM. La Roche & C^{ie}, Banquiers;

à Bern: à la Banque Commerciale de Bern;

à la Banque Fédérale, société anonyme;

à Fribourg: chez MM. Weck, Aebly & C^{ie}, Banquiers;

à Lausanne: à la Société de Banque Suisse;

à Nuchâtel: à la Société de Banque Suisse;

à Zurich: au Crédit Suisse.

Les obligations suivantes sorties antérieurement au tirage au sort, dont l'intérêt a cessé de courir d:s les échéances respectives, n'ont pas encore été présentées au remboursement:

Série A: N° 84, 414, 790, Série E: N° 4023

Série B: N° 1445, 1446, 140., 1736, Série G: N° 6659

Série C: N° 2384, 2391, 2639, 2663, Série H: N° 7649

Série D: N° 3516, 3813, Série J: N° 8878

Soleure, le 15 octobre 1926.

Fabrique de Limes „UNION“ S. A. l'Abbaye

Messieurs les actionnaires sont convoqués en

assemblée générale ordinaire

pour le samedi 30 octobre 1926, à 15 heures à l'Hôtel de Ville de l'Abbaye.

Ordre du jour statutaire.

Au nom du conseil d'administration,

La Direction.

:2896

Société Immobilière de Territet

En exécution des décisions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 1926, réduisant le capital nominal des actions ordinaires de fr. 500 à fr. 100, MM. les actionnaires sont invités à présenter leurs titres au bureau du régisseur de la société, M. Pierre Furer, Avenue Nestlé, Montreux, pour estampillage. ;2888

Le conseil d'administration.